

Commune de St Jean d'Arves

Réunion du Conseil Municipal
Séance du 10 octobre 2014

Présents : Tous les conseillers en exercice.

Absents : Monsieur Duraz Sébastien.
Monsieur Mollard Gilles.

- Décide de commander à la société signature la fourniture de panneaux de police gamme bronze avec poteau galva pour un montant de 7 859.94 €. Le Conseil Municipal approuve ce devis.

- Le Conseil Municipal autorise Monsieur Benjamin Deléglise à agrandir la zone d'activité motoneige de la station du Corbier jusqu'à St Jean d'Arves. Une demande de dossier d'aménager sur la zone de St Jean d'Arves devra être déposée à la Mairie de St Jean d'Arves et être acceptée.

- Approuve la convention relative à l'aménagement des équipements de communications électroniques aux lieux dits « Les Sallanches, Le Mollard et le Clos » entre la société orange et la Commune de St Jean d'Arves. Le montant des travaux s'élève à 3 263.20 € pour la commune.

- Approuve les tarifs de la bibliothèque à compter du 1er novembre 2014 comme suit :

- * gratuit pour les enfants scolarisés à St Jean d'Arves et St Sorlin d'Arves.
- * gratuit pour les personnes de plus de 75 ans domiciliés sur St Jean d'Arves et St Sorlin d'Arves.
- * gratuit pour les enfants de moins de 3 ans.
- * 2 € de 4 à 17 ans.
- * 6 € pour les adultes.
- * 12 € pour les familles.
- * 29 € pour les collectivités.

- Approuve la convention de travaux pour le compte d'un tiers concernant la création d'une piste de luge à St Jean d'Arves entre le Syndicat Intercommunal des vallées de l'Arvan et des Villards (SIVAV) et la Commune de St Jean d'Arves. La commune de St Jean d'Arves doit payer la somme de 3 252.22 €.

- Demande une subvention auprès du SDES pour la mise en souterrain des réseaux secs aux hameaux des Sallanches, du Mollard et du Clos. Demande une dérogation pour commencer les travaux avant l'obtention de la subvention.

- Demande une subvention auprès du SDES pour la mise en souterrain des réseaux secs au hameau de la Villette. Demande une dérogation pour commencer les travaux avant l'obtention de la subvention.

- A la vue de son travail, de l'augmentation des chiffres du cinéma, de l'implication de l'opérateur projectionniste et du temps passé, le Conseil Municipal décide de réévaluer son contrat et de lui accorder une augmentation à partir du mois de novembre 2014.

- Décide de renouveler le CDD de l'Adjoint Administratif de 2^{ème} classe à raison de 17 heures hebdomadaires pour une durée de un an, du 21 octobre 2014 au 20 octobre 2015.

- Décide de demander des précisions en ce qui concerne la convention entre la commune de St Jean d'Arves et Musica 'Vestys (transports, hébergements....).

- Décide de prendre contact avec White Forest pour voir sur place ce qu'il veut exactement.

- Questions diverses :

- Décide d'approuver le devis Algaflex pour un montant de 5 921.30 euros pour faire les travaux de cloisons extensibles à la halte-garderie, afin de faire une chambre supplémentaire.

- Etude de toilettes publiques au Villard, suite à la demande de Messieurs Neyret et Arlaud (étant donné la fréquentation touristique dans ce secteur).